

## 240804 - La permission de consulter les femmes et la possibilité pour elles de dire ce qu'elles croient juste

---

### question

Est-il interdit à la femme d'exprimer son point de vue? Doit -elle accepter l'avis de l'homme sans discussion même quand elle estime qu'il vaut mieux ne pas suivre ce que l'homme dit et fait? Il existe des établissements dirigés par des hommes qui se livrent à des pratiques critiquables sans que les femmes concernées puissent dire leur mot.

Je sais bien que la charia ne permet pas à la femme d'occuper un poste de direction. Pourtant , les hommes commettent parfois des erreurs et persistent et refusent d'écouter nos opinions à nous , les femmes, et disent que les critiques que nous leur adressons et l'interrogatoire à laquelle nous voulons les soumettre entrent dans le cadre d'une démarche contraire à la loi religieuse . Est-il vrai que la femme n'a pas le droit de poser des questions? Nous espérons recevoir une explication et un éclairage.

### la réponse favorite

Louanges à Allah

Premièrement, il est permis à femme d'exprimer son opinion. De nombreux arguments le prouvent. En fait partie l'histoire qui se passa à Houdeybiya lorsque le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) conclut un pacte avec les Qurayches selon laquelle il devait rebrousser chemin et s'empêcher d'entrer dans La Mecque cette année-là. C'est alors qu'il dit à ses compagnons: « **Levez-vous et égorgez (vos animaux de sacrifices)** » Le narrateur de l'histoire dit: « **Au nom d'Allah, aucun d'entre eux (les compagnons) n'a bougé, bien qu'il leur répétait l'ordre trois fois** ». Oum Salamah le rejoignit pour l'informer de la réaction des gens et lui dire: « **Ô Prophète d'Allah, est-ce que ça te plait?** » Sors et ne dis rien à personne avant d'égorger ton chameau de sacrifice (devant eux) et d'inviter ton coiffeur à venir te raser la tête. » Quant il le fit ,ils se levèrent et égorgèrent leurs bêtes de sacrifice.»

Al-Hafezh ibn Hadjar (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) écrit en guise de commentaire: **«Ceci indique la permission de consulter la femme vertueuse.»** Extrait de Fateh al-Bari d'Ibn Hadjar (5/347).

Dans Maalim as-sunan (2/333), al-Khattabi écrit: **«Le fait pour le Messager d'Allah (Bénédictioin et salut soient sur lui) d'accepter l'avis d'Oum Salamah et de se mettre le premier à égorger son sacrifice et de se faire raser la tête indique qu'il est permis de consulter les femmes et d'accepter leurs avis justes.»**

Ibn Battal écrit dans son commentaire sur le Sahih d'al-Bokhari (8/133): **« On y apprend la permission de consulter les femmes vertueuses et avisées.»**

Ibn al-Djawzi écrit dans Kashef al-mouchkil min hadith as-Sahihayn (4/58): **«S'agissant de la consultation d'Oum Salamah par le Messager d'Allah et son acceptation de son avis, elles indiquent qu'il est permis de consulter les femmes.»**

On a déjà parlé de ce hadith dans le cadre de la fatwa n° 36748.

Le saint Coran a donné l'exemple d'une femme réputée pour ses qualités dont bon nombre d'hommes sont dépourvus, à savoir sa sagesse et sa capacité à assurer la bonne gouvernance au profit de son peuple. Il s'agit de Belquisse que sa raison bien guidée avait conduit à abandonner l'idolâtrie et à se convertir à l'islam (au sens général).

Allah Très-haut a évoqué ses rapports avec Salomon en ces termes: **« Ô dignitaires, dit la reine, une illustre missive vient de me parvenir. Elle est de Salomon. En voici la teneur : “Au nom de Dieu, le Clément, le Miséricordieux. Ne soyez pas orgueilleux envers moi ! Venez plutôt me faire votre soumission ! Ô dignitaires, ajouta la reine, conseillez-moi dans cette affaire ; je ne prendrai aucune décision avant de connaître votre avis.»** – **«Nous sommes, répondirent-ils, un peuple fort et d'une puissance redoutable. Mais la décision t'appartient. Vois donc toi-même les ordres que tu veux bien nous donner !»** – **«En vérité, dit-elle, lorsque les rois s'emparent d'une cité, ils y sèment la ruine et asservissent les plus honorables de ses habitants. C'est ainsi qu'habituellement ils se comportent. Aussi vais-je**

**leur envoyer un présent et attendre la réponse que me rapporteront les messagers.»** Mais lorsque ces derniers se présentèrent à Salomon, celui-ci leur dit : **«Vous voulez m'aider par vos présents, alors que ce que Dieu m'a accordé est bien meilleur que ce qu'Il vous a donné ! Vous semblez bien satisfaits de votre cadeau ! Retournez donc chez les vôtres ! Nous allons marcher contre eux avec des armées auxquelles ils seront incapables de résister, et nous les expulserons de leur pays, avilis et humiliés.»** Puis, s'adressant à son entourage, Salomon dit : **«Qui de vous m'apportera le trône de cette reine avant que son peuple ne vienne me présenter sa soumission?»** - **«Moi, répondit un djinn redoutable. Je te l'apporterai avant que tu ne te lèves de ta place. Pour cela, je suis fort et digne de confiance.»** - **«Et moi, dit un autre qui était initié à l'Écriture, je te l'apporterai en un clin d'œil.»** Et lorsque Salomon vit le trône déposé devant lui, il s'écria : **«C'est là une faveur que mon Seigneur m'accorde pour m'éprouver si je suis reconnaissant ou ingrat ! Or, celui qui est reconnaissant l'est à son propre avantage. Mais celui qui est ingrat doit savoir que mon Dieu Se suffit à Lui-même, car Il est Riche et Généreux.»** [41] Et il ajouta : **«Rendez méconnaissable son trône. Nous verrons ainsi si elle va ou non le reconnaître.»** Et lorsque la reine se présenta devant Salomon, on lui demanda : **«Ton trône est-il ainsi?»** - **«On dirait que c'est lui»,** dit-elle. - **«Le savoir nous a été donné avant elle ; et nous étions déjà soumis»,** dit Salomon. C'est ce qu'elle adorait auparavant en dehors de Dieu qui l'avait empêchée de croire, car elle appartenait à un peuple de négateurs. **«Entre dans ce palais»,** lui dit-on. Mais lorsqu'elle le vit, elle le prit pour une grande pièce d'eau et découvrit ses jambes pour ne pas se mouiller. Salomon lui dit alors : **«C'est un palais dallé de cristal.»** - **«Seigneur, dit-elle, je me suis fait du tort à moi-même ; et avec Salomon, je me soumetts à Dieu, le Maître de l'Univers.»**» (Coran,27:29-44).

Al-Qourtoubi (Puisse Allah Très-haut lui accorder Sa miséricorde) a tenu, dans son exégèse du Coran, un excellent commentaire pour expliquer la sagesse de cette femme et sa bonne administration. Il dit: «Elle traitait son peuple avec politesse, le consultait dans ses affaires et les assurait qu'elle ne cesserait de le faire dans toute nouvelle affaire. C'est à ce propos

qu'elle dit: **«Je ne déciderai pas dans une affaire avant de prendre votre témoignage»** Que dire alors de cette grande affaire?

Les chefs au sein de son peuple lui ont donné une réponse rassurante quant à leur force et leur loyauté pour lui confirmer que le commandement lui revenait exclusivement. Voilà un beau dialogue. Les versets susmentionnés indiquent que la consultance constitue une approche juste. C'est pourquoi Allah Très-haut dit à Son prophète (Bénédiction et salut soient sur lui): **«Consulte-les dans les affaires.»** C'est soit pour y voir plus clair, soit pour ménager les chefs. Allah a rendu hommage aux vertueux en ces termes: **«Leurs affaires sont l'objet de consultance en leur sein.»** La parole du Très-haut: **« C'est à toi de décider de l'ordre que tu nous donneras.»** Les chefs entendent par là montrer qu'ils s'en réfèrent à elle après lui avoir confirmé leur force et leur rigueur (au combat). Devant cette réaction, elle leur informa de ce que les rois des villages faisaient quand ils parvenaient à en conquérir de nouveaux. Son discours traduit la peur qu'elle avait sur son peuple, ses précautions et sa conscience de l'importance de Salomon (Paix sur lui).

La parole du Très-haut: **«Je vais leur envoyer un cadeau pour voir ce que mes envoyés vont me rapporter à leur retour.»** Ceci reflète sa bonne vision et sa manière d'administrer (son pays): je vais tester mon interlocuteur en lui envoyant de précieux et rares cadeaux puisés dans le trésor du royaume.. S'il est un roi qui ne se soucie que des biens matériels, ils vont lui donner satisfaction et, dans ce cas, nous saurons comment gérer nos relations avec lui. Si, en revanche, il est un prophète, l'argent lui sera indifférent. Dans ce cas, nous accepterons ses ordres en matière religieuse, croirons en lui et le suivrons dans sa foi. Aussi lui envoya-t-elle un cadeau dont a évoqué abondamment les détails.

La parole du Très-haut: **« pour voir»** signifie: en attendant **« ce que les envoyés vont rapporter à leur retour.»** Qatadah a dit: «Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde! Qu'elle était raisonnable, musulmane comme païenne, puisqu'elle était consciente de l'important impact des cadeaux sur les gens!...Al-Qourtoubi poursuit ses propos jusqu'à

leur terme pour expliquer cette magnifique histoire. Qu'on les retrouve dans leur intégralité à l'endroit ci-après: Qourtubi,(13 / 194 : 207)

Cette grande intelligence et cette éminente sagesse qui caractérisaient Belquisse lui ont permis enfin de renouer avec la foi en Allah , l'Auguste et Majestueux, de se soumettre à Lui et de reconnaître l'odieux polythéisme dans lequel elle avait baigné: **«Elle dit: certes, je me reconnais injuste envers moi-même et je me soumetts à Salomon pour complaire à Allah, le Maître des univers.»**

La sunna prophétique indique qu'il est permis à la femme de poser des questions de son choix sur tout ce qui ne lui paraît pas clair et de discuter et argumenter chaque fois que nécessaire. Al-Bokhari (103) a rapporté d'après Ibn Abou Moulayka qu'Aïcha (P.A.a) qu'elle n'entendait jamais quelque chose qu'elle ne connaissait pas sans demander qu'on la lui apprenne. Quand, par exemple, le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) dit:

-**«Sera châtié tout individu dont les comptes seront examinés avec rigueur.»** Aïcha rétorqua:

-«Allah Très-haut n'a-t-il pas dit: **«On le soumettra à un examen de compte indulgent.»** (Coran, 84:8)

-**«ça c'est la démonstration ...ce qui demeure vrai est que périra tout individu dont les comptes auront été examinés avec rigueur.»**

Badreddine al-Ayni écrit dans Oumdatoul Qari fii charh Sahih al-Bokhari(2 / 138): **«Le hadith indique qu'Aïcha (P.A.a) avait entre d'autres mérites son ardent désir d'apprendre et de vérifier et que le Messagerd'Allah (Bénédiction et salut soient sur lui) n'était pas gêné de se voir interroger.»**

Il est rapporté qu'Omar ibn al-Khattab (P.A.a) avait interdit la réclamation d'une dot exagérée. Quand il redescendit de la chaire, une femme s'opposa à lui en lui disant:

-**«N'as-tu pas appris ce qu'Allah a révélé dans le Coran?»**

## -«De quoi s'agit -il?»

-«N'as-tu pas entendu Allah dire: **«après avoir donné à l'une d'entre elles un quintal»**

-«**Seigneur, pardonne! Tout le monde comprend mieux qu'Omar.**» Ensuite, il remonte en chaire et dit: **« je vous avais interdit telle et telle choses. Désormais, chacun peut donner ce qu'il veut à celle qu'il aime.»** ou : **«Que chacun agisse à son gré.»** Selon Ibn Kathir, la chaîne de transmission du hadith est solide.

Cette histoire fait l'objet d'une différence d'appréciation bien connue. Voir al-mataalibal-ghaliyah d'al-Hafezh Ibn Hadjar, n° (1566) et les commentaires de spécialistes avérés sur ses voies de transmission.

Toujours est-il qu'il n'y a aucun inconvénient à ce que la femme discute , débâte et démontre l'erreur de quiconque en commet, à condition de respecter les règles de conduite qui régissent les rapports entre les fidèles et à condition d'observer la retenue et le bon comportement.

L'homme doit l'écouter s'il s'aperçoit qu'elle a raison. Le croyant doit se mettre à la recherche de la sagesse pour se l'approprier où qu'il puisse la trouver.

Cela dit, le conseil que nous donnons aussi bien à la femme qu'à l'homme au cas où l'on s'aperçoit que son supérieur hiérarchique a commis une faute est de pas se précipiter à le dénoncer car il faut attendre qu'il pose une question et cherche à comprendre avant de lui donner alors son point de vue.

Le directeur ou chef de service doit se mettre à l'écoute de ses employés et éviter de se plaindre de la fréquence de leurs questions. Le Prophète (Bénédition et salut soient sur lui) ne se plaignait pas quand Aïcha s'acharnait à l'interroger, comme on vient de l'indiquer.

Enfin, nous attirons l'attention de tout le monde sur le fait qu'on trouve dans certains livres de hadiths des versions selon lesquelles il n'est pas permis de prendre compte de l'avis de la femme et qu'il faut que les hommes s'opposent à elle. Ces hadiths sont faibles, voire inacceptables. Cheikh al-Albani (Puisse Allah Très-haut lui accorder Sa miséricorde) dit dans

la collection des hadiths faibles et apocryphes et leur mauvais impact sur la communauté (1/619): **«Consultez-les (les femmes) mais n'appliquez pas leurs avis»** est dénué d'un fondement hautement attribuable.»

Al-Albani écrit encore dans le même livre (1/623): **« Obéir à la femme entraîne le regret »** est apocryphe. Il poursuit encore: »Les hommes seront en périls dès qu'ils se mettront à obéir aux femmes» ( 1/625) est un hadith faible. Après avoir commenté la chaîne du hadith, il dit: **«En somme, cette version du hadith est faible en raison de la faiblesse de son rapporteur et de la faute qu'il y a commise.»** Il s'y ajoute que le sens du hadith n'est pas exact dans l'absolu car il a été rapporté de façon sûre dans le Sahih d'al-Bokhari qu'Oum Salamh (P.A.a) donna un conseil au Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) quand ses compagnons avaient refusé d'égorger leur bêtes de sacrifice. Elle lui avait dit de sortir sans parler à personne avant d'égorger sa propre bête de sacrifice et se faire raser la tête. Quand ses compagnons le virent agir de la sorte, ils se levèrent tous et égorgèrent leurs bêtes de sacrifices. Ce qui montre que le Prophète (Bénédictio et salut soient sur lui) appliqua le conseil d'Oum Salamah. De là on comprend que le hadith n'est pas à prendre au sens absolu. Ce qui est vrai encore pour le hadith: **«Consultez-les mais agissez contre leurs avis»** mentionné plus haut.

Allah le sait mieux.